

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 5 Avril 2022 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 30 Mars 2022. **Présents :** BARBIER Daniel, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Éric, COLAS David, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, MOREAUX Jacques, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, VENUAT Éric, VINCENT Michel. **Excusés :** AUGER Catherine, BERNARD Colette (pouvoir à Rollin P.), BOUZOULA Yasmina (pouvoir à Daguin G.), COLIN Séverine (pouvoir à Rollin P.), DUMONT Sylvie (pouvoir à Bornet C.), FONGARO Laurent (pouvoir à Jaillot A.), FOREST Jean-Yves (pouvoir à Clavel E.), GIRARD Pascal (pouvoir à Barbier D.), GRZESKOWIAK Ingrid (pouvoir à Monnette JM.), LEROY Anne (pouvoir à Guyot J.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Gateau M.), THEVENET Pascal (pouvoir à Schwarz F.), VILLA Jean-Claude (pouvoir à Martin M.), VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Barbier D.), **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, HOURCABIE Guy, MAZOIRE Guy, RENARD Cyril,

Secrétaire de séance : ROLLIN Philippe. **En exercice :** 44. **Présents :** 24. **Votants :** 37.

Madame GUYOT étant dans l'obligation de quitter la séance donne pouvoir à Mme JAILLOT.

➤ **Itinérances douces & PCAET : Aide à l'achat d'un vélo classique ou à assistance électrique**

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle, il est proposé de mettre en place une aide, sous forme de subvention, aux habitants de la CCSN qui feront l'acquisition d'un vélo classique ou à assistance électrique.

Le versement de cette aide offrira la possibilité de solliciter l'aide de l'Etat pour l'achat d'un vélo électrique.

Dans le cadre de l'enveloppe de 30 000 € prévue au budget, il est proposé au Conseil d'adopter le Règlement dont les principales dispositions sont :

- matériel éligible : vélo avec ou sans assistance au pédalage, exclus les vélos haut de gamme conçus pour un usage en compétition
- participation à 30 % du prix d'achat, par matériel neuf ou d'occasion, acheté auprès d'un revendeur professionnel plafonnée à 300 €.

Le vélo sera acheté neuf ou d'occasion auprès d'un revendeur professionnel, hors plateformes en ligne
- bénéficiaires: habitants, en résidence principale, de la Communauté de Communes Sud Nivernais âgés de plus de 18 ans. Seul l'acquéreur d'un vélo pour son propre usage ou pour l'usage d'un mineur dont il est le représentant légal pourra bénéficier de la subvention.

Actées 2 abstentions, le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins deux votes contre, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 07 Avril 2022

Certifié exécutoire par la Présidente,
compte tenu de la transmission
en Préfecture le 07/04/2022
et de la publication le 07/04/2022

La Présidente

La Présidente,

R. ROY